

Cher membre,

Vous avez dans les mains le premier bulletin d'information de l'association Circul'Action.

Nous pensons qu'il est juste que nos membres soient informés de l'évolution de notre projet commun. Comme nous ne voulons pas augurer des informations importantes que nous aurons à vous communiquer, nous ne savons pas encore quelle sera la fréquence de ce bulletin.

Et s'il devenait un lieu d'échanges entre vous et nous (en dehors de l'unique Assemblée Générale) ? Maintenant que nous avons lié des contacts de confiance avec les autorités nous pouvons être un relais intéressant entre vous et vos élus.

N'hésitez donc pas à prendre votre plume pour nous faire part de vos suggestions, remarques, questions, etc. Nous les publierons, avec votre accord, dans le prochain numéro.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous réjouissons de vos réactions.



Commission RC 636 de Mézières: ça bouge!

Composée du comité de Circul'Action et de M. François Gilliéron, municipal des routes, la commission a commencé son travail en octobre 1999. Son mandat consistait à élaborer un avant-projet de modération de trafic sur la RC 636 à travers Mézières.

Ce travail, effectué en 14 séances (soit une moyenne de 2 par mois), a été présenté le 10 avril à la municipalité de Mézières qui l'a accueilli favorablement. Elle s'est engagée à présenter cet avant-projet à la Sous-Commission des Espaces Publics (SCEP) du Département des Infrastructures de l'Etat (Service de l'Aménagement du Territoire).

Il s'ensuivra des séances de discussion

communales concernant la faisabilité des aménagements projetés. En principe, la commission RC 636 sera associée à ces discussions en tant que conceptrice de l'avant-projet.

Aux dernières nouvelles, le dossier a été transmis aux services de l'état pour examen.

Parmi les propositions de la commission RC 636 figuraient notamment le traçage de lignes blanches latérales et l'effacement de la ligne médiane, pour créer un rétrécissement optique de la largeur de la chaussée.

Ne nécessitant pas de demande particulière ni de mise à l'enquête, la municipalité a décidé d'

entre la sous-commission et les autorités immédiatement cette mesure peu coûteuse à titre d'essai. On peut déjà en constater un effet, c'est-à-dire l'éloignement des véhicules par rapport aux trottoirs.

appliquer

Quant à la ligne médiane, plutôt que de la supprimer, ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires, il a été décidé de la laisser s'effacer avec le temps.



Carrouge: résultats mitigés.

La commission RC 636 a rencontré à plusieurs reprises la commission municipale "Trafic et Sécurité" de Carrouge, placée sous la présidence de Mme Ingrid Cornaz, municipale des routes.

Lors des premières rencontres, nous avons ressenti une réelle volonté de prendre des mesures pour modérer le trafic à Carrouge. Il était d'ailleurs question de présenter à l'Etat un avant-projet commun.

Cependant, au fil des séances de collaboration, nous avons constaté un désengagement de la commission de Carrouge qui a finalement abouti à des décisions dont la teneur est très éloignée des idées de départ. La municipalité de Carrouge a en effet établi d'autres priorités d'investissement que celles liées à la sécurité routière.

Il résulte de cette situation que seules quelques mesures ponctuelles seront prises telles que traçage de lignes blanches latérales (déjà réalisées conjointement avec Mézières), création de passage-piéton, implantations de panneaux d'avertissement de danger et déplacement de la

limite de vitesse à l'entrée du village. Pour le comité de Circul'Action, ces mesures sont insuffisantes et ne s'inscrivent pas dans une vision d'ensemble des problèmes de trafic. Elles n'auront donc qu'un effet très limité sur la vitesse des véhicules dans le village.

Il est vrai que la proportion des Carrougeois ayant réagit positivement au projet de Circul'Action est moindre que celle des Mézières.

Des entretiens avec des habitants de la commune montrent que, du fait de la moins grande activité commerçante dans le village, les gens ne s'y déplacent que peu à pied. La question du trafic et de la sécurité n'est donc pas un objet de préoccupation aussi important qu'à Mézières.

Il serait malgré tout regrettable que la modération de trafic ne soit réalisée qu'à Mézières. Les deux villages forment une continuité du point de vue géographique et urbain, malgré leur différence d'aspect routier (largeur et sinuosité de la route). Cette différence s'accentuera encore par l'absence d'homogénéité des aménagements.



Publication.

Le 26 mai a paru dans *le Courrier du Jorat* un article que nous avons écrit pour informer des activités et des projets de Circul'Action, ainsi que des résultats de nos efforts.

Nous pensons qu'il est important de faire parler de nous dans la presse de temps en temps pour faire connaître l'évolution de nos objectifs aux habitants de la région et aux non-membres de l'association.

Plus tard, une fois que le processus d'aménagement de la RC 636 sera amorcé, nous contacterons la presse à grand tirage (24 Heures) quand nous le jugerons nécessaire ou pour toute action extraordinaire.

Courrier.

A la suite de notre dernier tout-ménage, une habitante de Carrouge nous a fait part de son inquiétude pour les enfants qui doivent traverser la route cantonale pour aller prendre le bus à la gare de Mézières. Son voeu de voir un passage-piéton là où finit le trottoir de Carrouge sera exaucé. En effet, l'avant-projet de Mézières prévoyait déjà le prolongement de ce trottoir jusqu'au premier débouché du chemin de la Biolaire et le traçage d'un passage-piéton là où finit le dit trottoir.

Nos projets

Nous devons assurer le suivi de l'avant-projet de la commission RC 636 devant les autorités cantonales.

Nous allons récolter des informations concernant l'avenir de la RC 636 sur tout le tronçon Moudon - Chexbres, pour nous faire une idée de l'importance du trafic auquel nous devrons faire face ces prochaines années (notamment après l'ouverture du tronçon d'autoroute Payerne - Yverdon). De ces informations dépendront non

seulement nos actions futures, au plan communal comme au plan régional, mais également une adaptation possible de l'avant-projet de la commission RC 636.

Bulletin rédigé par Bernard Chevalier de Circul'Action

Bulletin n° 1 / Septembre 2000

CIRCUL'ACTION



CIRCUL'ACTION

Route de Servion
1083 Mézières